

Règlement du Championnat de France Espoirs de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing sera organisé du 14 au 17 novembre 2019, sous l'autorité du Club Nautique La Pelle à Marseille. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Espoirs de Match Racing – 2019 ». Cette compétition sera courue sur des J70.

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est ouvert à 10 barreaux :

- A un (1) barreaux français disponible et candidat invité par la Commission Nationale Match Racing,

Les demandes d'invitation devront être envoyées à la Commission Nationale Match Racing avant le 28 octobre 2018 à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

- Aux barreaux sélectionnables de chaque bassin :
 - . aux 3 premiers barreaux sélectionnés sur la sélective Manche / Mer du Nord
 - . aux 3 premiers barreaux sélectionnés sur la sélective Atlantique,
 - . aux 3 premiers barreaux sélectionnés sur la sélective Méditerranée.

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux de son choix, ou de réduire le nombre de barreaux invités.

Lorsque l'organisateur du Championnat de France Espoirs Match Racing est en mesure de réunir une flotte de 8 bateaux et que les sélectives à ce championnat de France ou le nombre d'invitations le justifient, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'ouvrir ce championnat de France à 12 barreaux, en augmentant à trois (3) le nombre d'invitations.

Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix. Une épreuve sélective doit donc être ouverte à des barreaux non localisés sur le bassin ou déjà inscrits sur un autre bassin, sous réserve de place disponible. En revanche, un barreur ne peut se sélectionner que dans le bassin dans lequel il s'engage à jouer sa sélection.

Lors de chaque sélective (avant le début de la compétition) les barreaux souhaitant jouer leur sélection au Championnat de France Espoirs Match Racing, devront déposer, auprès de l'organisateur, un chèque de caution de participation d'un montant de 380 € (à l'ordre de la FFVoile).

3. Inscription :

→ Aux épreuves de Sélection :

Les barreurs doivent s'inscrire directement auprès de chaque organisateur.

→ Au Championnat de France Espoir de Match Racing 2019 :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur qualification à

Les dossiers d'inscription des barreurs invités par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés au plus tard 10 jours après la confirmation d'invitation.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoirs de Match Racing 2019 :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : 330 €

- le chèque de garantie de participation de : 330 €
(à l'ordre de la FFVoile à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Pour montant (Cf. avis de course)
tel que défini dans l'avis de course

Dossier à envoyer à :

Club Nautique La Pelle
2 – Promenade Georges Pompidou 13008 Marseille Cédex 08
Tél. : 04 91 71 24 43 - 04 91 71 70 63
Mail : info@lapelle-marseille.com – Site Internet : <http://lapelle-marseille.com>

4. Equipage :

Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers et supérieur à 5 équipiers. Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Espoirs de Match Racing et pour le Championnat de France Espoirs de Match Racing, le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

- Tout(e) équipier(e) devra être né(e) après le 31 décembre 1993 et posséder sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),

ou

- sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<http://www.sailing.org/sailors/index.php>



Dans la page ainsi obtenue, cliquer sur le pictogramme : (en haut à droite)

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing, les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la réglementation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

6. Calendrier des épreuves sélectives :

Méditerranée :

21 et 22 septembre 2019 – First Class 7.5

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud-est-Antibes - Avenue du 11 Novembre BP 47- 06601 ANTIBES CEDEX

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Atlantique :

19 et 20 octobre – J80

APCC Voile Sportive

Port de Plaisance CEDEX 1

44380 Pornichet

Contact : José VAZQUEZ

Tel : 06 95 07 25 81

E-mail : jose@apcc-voilesportive.com Site internet : <http://apcc-voilesportive.com>

Manche : A venir